

La Lettre du Riarc



BULLETIN D'INFORMATION DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION N°22 DE JANVIER - MARS 2024

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2023-2024 DU RIARC L'ARC CAP VERT HONORE SON ENGAGEMENT



RECONNAISSANCE DES MERITES A LA HAPA



**LE PRESIDENT OULD MEDDOU
DECORE DES CADRES ET DES
TRAVAILLEURS DE L'INSTITUTION**



**BILATERAL EXCHANGE VISIT
THE NIGERIA NBC HOSTS THE BENIN HAAC**



**PORTRAIT
NOUVEAU PRESIDENT DU CSC BURKINA
FASO**

**QUI EST IDRISSE
OUEDRAOGO?**

SOMMAIRE

EDITORIAL

L'AN 2024 SERA CELUI DU BILAN DES OBJECTIFS

Page 3

ZOOM

HAAC/BENIN : MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2023-2024 DU RIARC: L'ARC CAP VERT honore son engagement indépendance et impartialité

Page 4

• LES ÉLECTIONS DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS DEVANT SIÉGER POUR LA 7^{ème} MANDATURE DE LA HAAC PRÉVUES POUR LE 09 JUIN 2024

Page 6

VIE DES INSTANCES

CSC/BURKINA-FASO : PRESTATION DE SERMENT AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL: Les nouveaux membres du collège des conseillers du CSC jurent de remplir leur fonction en toute indépendance et impartialité

Page 8

• PASSATION DES CHARGES AU CSC BURKINA FASO: Idrissa OUEDRAGO place son mandat sous le sceau de la détermination et de l'engagement

Page 9

HAPA / MAURITANIE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION : Signature à Nouakchott d'une convention de partenariat entre la HAPA et son homologue, la HACA du Maroc

Page 10

• RECONNAISSANCE DES MERITES A LA HAPA : Le Président OULD MEDDOU décore des cadres et des travailleurs de l'institution

Page 11

NBC / NIGERIA : NATIONAL BROADCASTING COMMISSION, NIGERIA HOSTS THE HIGH AUTHORITY FOR AUDIO-VISUAL & COMMUNICATION (HAAC) BENIN FROM SEPTEMBER 23 - 27 2023, FOR THE FIRST LEG OF A BILATERAL EXCHANGE VISIT BETWEEN THE TWO REGULATORS.

Page 12

HAAC/BENIN : CLÔTURE DE LA 2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023 : La HAAC signe de nouvelles conventions avec des promoteurs

Page 13

• LA SIXIÈME MANDATURE DE LA HAAC OUVRE SA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE, LA PREMIÈRE DE L'ANNÉE 2024.

Page 14

• MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES PROPRES DU RIARC : bilan de la mobilisation des ressources au terme de l'année 2023, lancement, ouverture et perspective de l'année 2024 du réseau.

Page 15

• LA VIE DES INSTANCES DE REGULATION MEMBRES DU RIARC A TRAVERS LE SECRETARIAT EXECUTIF

Page 17

HACA/MAROC: PREMIÈRE RENCONTRE BILATÉRALE A KIGALI ENTRE LA HACA DU MAROC ET LA RWANDA UTILITIES REGULATORY AUTHORITY

Page 18

• LA PRÉSIDENTE DE LA HACA MAROC REÇUE PAR LE PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES, S.E M. AZALI ASSOUMANI

Page 19

REGULATION EN QUESTION

HAAC/TOGO : LA HAAC VA EN GUERRE CONTRE LE PIRATAGE DES CONTENUS AUDIOVISUELS DES AYANTS DROITS.

Page 20

HAAC/MALI : PROMOUVOIR DES ELECTIONS PAISIBLES, DEMOCRATIQUES, TRANSPARENTES ET INCLUSIVES

Page 22

• CEREMONIE DE REMISE DE PRIX DU CONCOURS DE L'INCLUSION DANS LES MEDIAS AU MALI

Page 23

HAPA /MAURITANIE: CEREMONIE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DU PROJET: "APPUI AUX MEDIAS EN PERIODE ELECTORALE". (AMPE)

Page 24

HACA/MAROC : LA HACA DU MAROC RECOIT LE PRESIDENT DE L'INSTANCE LIBYENNE DE REGULATION DES MEDIAS

Page 26

Page 27

COIN DU POEME : LA PLUME AILEE

FOCUS

CNC / CAMEROUN : LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION AU CŒUR DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS DE FOOTBALL 2023.

Page 28

NBC / NIGERIA : UNIFYING WEST AFRICAN BROADCAST REGULATION : THE BIRTH OF WABRAN: A COLLABORATION CHAMPIONED BY NIGERIA FOR A BRIGHTER FUTURE

Page 30

• PORTRAITS

CSC/BURKINA FASO : NOUVEAU PRESIDENT DU CSC QUI EST IDRISSE OUEDRAGO ?

Page 32



PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Indépendant communication Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin**: Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board (NBB)
- **Burkina - Faso** : Conseil supérieur de la communication (CSC)
- **Burundi**: Conseil national de la communication (CNC)
- **Cameroun**: Conseil national de la communication (CNC)
- **Cap-vert**: Autoridade reguladora para a Comunicação (ARC)
- **Centrafrique**: Haut Conseil de la communication (HCC)
- **Côte-d'Ivoire**: Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Ghana**: National Media Commission (NMC)
- **Guinée**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Guinée-Bissau**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Kenya**: Communication Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho**: Lesotho Communication authority (LCA)
- **Mali**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Maroc** : Haute autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Namibi** : Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger**: Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigéria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **Republique du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe**: Conselho superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal**: Conseil National de Régulation de l'audiovisuel (CNRA)
- **Sierra Leone** : Independent Media Commission (IMC)
- **Swaziland**: Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de la l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des Comores** : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)

LA LETTRE DU RIARC

La Lettre du Riarc / N°022 Parution de Janvier - Mars 2024

L'édito

Janvier - Mars 2024

Remi Prosper Moretti
SECRETAIRE EXECUTIF DU RIARC

2024 est l'année du bilan des objectifs que notre organisation commune s'est fixée pour la mise en œuvre du plan d'actions biennal 2023-2024.



Dans cette même année se tiendront nos grandes rencontres statutaires, la réunion des membres du Comité d'Orientation et la onzième Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF), qui redonne assurément un nouveau souffle à notre réseau.

Je souhaite une participation plus active et déterminée de nos instances au moment où les nouvelles technologies se développent à une vitesse exponentielle et les médias, surtout ceux en ligne et l'intelligence artificielle, donnent du fil à retordre aux régulateurs. Il va falloir que nous nous adaptions à la nouvelle donne pour rendre la régulation apte à relever ses nouveaux défis

Chers collègues, l'année 2024 est celle des élections dans certains de nos pays. C'est le cas du Sénégal en mars, du Togo en Avril et du Tchad en mai. Je souhaite que ces différentes opérations de campagne médiatique se déroulent sans anicroche.

Permettez-moi aussi de féliciter les nouveaux Présidents de nos instances qui ont connu le renouvellement de leurs membres. C'est le cas au Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso où le collègue

des conseillers a été renouvelé avec à sa tête Monsieur Idrissa OUEDRAOGO. Cher collègue, je vous souhaite la bienvenue dans la grande famille des régulateurs des médias pour un meilleur fonctionnement du RIARC.

Au Président sortant, Monsieur Abdoulazize BAMOGO, un homme pétri d'expérience dans le domaine des médias, qui a su donner le meilleur de lui-même dans une franche et fructueuse collaboration, je souhaite le meilleur dans ses futures fonctions.

Je ne saurais terminer sans rendre hommage à tous ceux ou celles de notre Réseau qui nous ont quittés de façon prématurée au cours de l'année 2023. Je prie le Seigneur Tout Puissant de les recevoir dans son séjour céleste, de nous fortifier, de nous guider et de nous donner le courage de mieux faire. Amen !

Le RIARC insufflera une nouvelle dynamique et militera davantage pour sa modernisation en 2024. Vive les Instances de Régulation ; Vive le RIARC pour la paix en Afrique ; Je vous remercie.

Remi Prosper MORETTI

La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION

Cotonou - République du Bénin
cordinationseriarc@yahoo.fr
Tél. : +229 21312109/21312659

Directrice de Publication

Mme Latifa AKHARBACH,
Présidente en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué

M. Rémi Prosper MORETTI,
Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON,
Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Edition

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU,
Assistant de la Coordinatrice
du SE/RIARC

Rédacteurs

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON

Mme Bilkiss LAFIA - KODA

Mme Monique AGONGLO

Mme Edwige ASSOGBA

M. Anatole TOLOHIN

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU

M. Mikaila TOKO

Infographie et mise en ligne

Mme Monique AGONGLO,
Webmestre du RIARC

Assistant Technique pour la mise en ligne

M. Adil BOURBATE

Hébergement et entretien du site

HACA Maroc

La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION - P. 24 - 2024

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2023-2024 DU RIARC

L'ARC CAP VERT HONORE SON ENGAGEMENT



RECONNAISSANCE DES MERITES A LA HAPA



LE PRESIDENT OULD MEDDOU DECORE DES CADRES ET DES TRAVAILLEURS DE L'INSTITUTION

QUI EST IDRISSA OUEDRAOGO?

HAAC/BENIN

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2023-2024 DU RIARC

L'ARC CAP VERT HONORE SON ENGAGEMENT

L'Autorité de Régulation de la Communication Sociale (ARC) du Cap Vert a organisé les 05 et 06 mars 2024 à Praia, une conférence internationale sur « les défis de la régulation et de la promotion du pluralisme dans les médias ». Cette conférence, une première inédite en terre capverdienne, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions 2023-2024 du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), précisément de l'axe 2 intitulé : « régulation, élections et pluralisme en Afrique ».



Photo de famille

Venus du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, de la Guinée Bissau, du Maroc, de la Mauritanie, de la Tanzanie et du Cap Vert, les participants ont, pendant deux jours, réfléchi et partagé leurs expériences sur les pratiques actuelles en vigueur dans leurs différents pays. Ils ont aussi évoqué les nombreux défis qui demeurent leurs préoccupations majeures en tant que régulateurs ayant pour mission de faire respecter le pluralisme dans l'activité quotidienne des médias notamment à cette ère de la prolifération des nouveaux médias et des plateformes numériques.

Pour marquer d'un sceau solennel le lancement des travaux, quatre hautes personnalités sont montées au créneau.

Dans son mot de bienvenue, la Présidente de l'ARC Cap Vert, Mme Arminda PEREIRA de BARROS a remercié toutes les instances participantes qui ont répondu favorablement à son invitation. Elle a aussi remercié les autorités à divers niveaux de son pays pour le soutien et l'accompagnement.

Mme BARROS a déclaré que son Institution est très fière d'avoir rejoint les autres régulateurs africains des médias dans un pont express et symbolique vers la consolidation de la bonne tradition du RIARC, qui consiste à évaluer, lors des rencontres, l'état de la régulation des médias et l'évolution de chaque pays en termes de liberté de la presse, avec un regard critique sur les activités de régulation, de contrôle et de supervision des organisations des médias.

La deuxième intervention a été celle de Monsieur Rémi Prosper MORETTI, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin et Secrétaire Exécutif du RIARC, qui a, au nom de ses pairs régulateurs africains, félicité et remercié son homologue de l'ARC Cap Vert pour avoir gagné le pari de l'organisation de la toute première activité du RIARC de l'année 2024 en un temps record. Après avoir mis l'accent sur la délicatesse et la pertinence du thème choisi au regard du paysage et du contexte médiatiques actuels dans les pays africains, Monsieur MORETTI a

réitéré l'entière disponibilité du Secrétariat Exécutif à accompagner les instances de régulation membres du RIARC et à œuvrer pour le développement et le rayonnement du réseau sur le continent voire au-delà.

A la suite du Secrétaire Exécutif, la Présidente en exercice du RIARC, et Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, Madame Latifa AKHARBACH, est intervenue pour renchérir les remerciements. Pour elle, la tenue d'une conférence internationale de la plateforme continentale des régulateurs dans un pays lusophone, signifie aussi que le RIARC porte le message de l'Afrique diverse et unie et que les différences linguistiques comme d'autres différences, ne sauraient être pour le continent autre chose que des facteurs de richesse et de force. Elle a indiqué qu'en raison du lien avéré entre le pluralisme de l'information et le bon fonctionnement de la démocratie, la garantie de l'expression pluraliste ainsi que celle de la représentation



de la diversité dans les médias, est une question qui a toujours été et qui demeure au cœur des préoccupations des régulateurs en Afrique comme partout ailleurs.

En procédant à l'ouverture officielle des travaux, le Président de l'Assemblée Nationale du Cap Vert, Monsieur Austelino CORREIA, a affirmé que la Conférence des régulateurs africains de Praia aborde une question essentielle et d'actualité, compte tenu des menaces qui pèsent sur la démocratie en Afrique. « C'est un sujet qui touche à l'indépendance des entreprises de médias, au pluralisme idéologique, à la diversité des cultures, des opinions et des contenus médiatiques ; autant de pierres angulaires des sociétés démocratiques, si l'on analyse la démocratie à partir d'un trépied important : la séparation des pouvoirs, le suffrage universel et l'opinion publique », a-t-il déclaré. Il a félicité et encouragé les membres du RIARC pour les actions qu'ils mènent en vue d'atteindre les objectifs inscrits dans la Convention portant création du réseau, notamment ceux relatifs au renforcement de la coopération sur les questions de



La tribune officielle lors de la cérémonie d'ouverture des travaux

en plus étonnante. Il s'est appesanti sur les facilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication et leurs revers sur les sociétés actuelles avant d'affirmer que la régulation, le pluralisme et la liberté de la presse sont fondamentaux pour la communication et le journalisme dans le contexte actuel.

Pour conclure, l'ancien Président du Cap Vert a déclaré que seule la presse libre, et non la presse compromise ou déguisée en commissariat politique, doit être l'instrument de la lutte pour la liberté et la démocratie, la paix et la justice. Et enfin, un instrument pour le progrès de tous.

Dans chaque panel, après les présentations, les participants ont eu droit à des séances d'échanges participatifs. Au terme de ces échanges, les participants sont restés unanimes sur le fait que le renforcement de la régulation des plateformes numériques par les régulateurs des médias est devenu une préoccupation majeure en raison de leur impact croissant sur le paysage médiatique. Aussi, ont-ils reconnu que la conciliation entre la liberté d'expression et la régulation nécessite une approche équilibrée, respectueuse des droits fondamentaux, transparente, participative et axée sur la protection des publics vulnérables.

Les deux jours d'échanges et de partage d'expériences en matière de pluralisme dans les médias ont permis aux régulateurs de mûrir davantage les réflexions sur l'immensité des actions à mener afin de rendre effective la promotion du pluralisme dans les médias. Ils ont saisi l'occasion pour formuler quelques recommandations en vue de renforcer leur mission envers les médias. Ils ont, entre autres, recommandé :

- 1- une convergence d'actions entre les instances membres du RIARC sur l'enjeu de la promotion du pluralisme dans les médias ;
- 2- un traitement respectueux de chaque aspect de la diversité étant donné que la diversité est transversale ;
- 3- une politique publique et un leadership du régulateur pour la promotion de la diversité et du pluralisme dans les pays des instances membres du RIARC.

Notons que grâce à son engagement, l'ARC Cap Vert a permis au RIARC de progresser dans la mise en œuvre de son plan d'action 2023-2024.

A Praia, les régulateurs africains ont eu une nouvelle opportunité d'échanger et de partager leurs expériences sur ce qu'il convient d'appeler leur mission quotidienne: garantir une presse libre et plurielle afin de renforcer la pratique de la démocratie sur le continent.



Photo de famille des Présidents des instances membres du RIARC et des chefs de délégations

régulation des médias, à l'harmonisation des instruments institutionnels et juridiques sur le continent dans le but de promouvoir le développement du pluralisme de la presse et des opinions dans les démocraties africaines. Les travaux se sont déroulés en deux phases, à savoir : la communication inaugurale suivi de trois différents panels, tous enrichis par des partages d'expériences pays. la communication inaugurale a eu pour thème : « régulation des médias, pluralisme et liberté de la presse ». Elle a été délivrée par son Excellence Monsieur Jorge Carlos FONSECA, enseignant chercheur et ancien Président de la République du Cap Vert. Monsieur FONSECA est parti du constat que la communication est un paradigme culturel du vingt-et-unième siècle (XXIème siècle) en ce sens que la civilisation humaine s'est construite sur les facilités de la communication, en utilisant des moyens qui emmènent loin et à une vitesse de plus

Cette communication a planté le décor de la rencontre de Praia. Elle a permis aux régulateurs d'appréhender davantage leur rôle, celui de garantir et de protéger l'expression plurielle dans les médias. Le reste des travaux a ensuite été consacré aux panels.

A la suite de cette conférence inaugurale, il y a eu trois panels. Ils sont respectivement intitulés :

Panel n°1 : « **PLURALISME ET DIVERSITE DANS LES MEDIAS A L'ERE NUMERIQUE : MANDAT ET DEFIS DU REGULATEUR** ».

Panel n°2 : « **GARANTIES DU PLURALISME DES MEDIAS EN PERIODE ELECTORALE** ».

Trois panélistes étaient autour de la table pour en débattre.

Panel n°3 : « **PROMOTION DU PLURALISME ET DE LA DIVERSITE DANS LES MEDIAS : EXPERIENCE DES REGULATEURS MEMBRES DU RIARC** ».

HAAC/BENIN

LES ÉLECTIONS DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS DEVANT SIÉGER POUR LA 7^{ème} MANDATURE DE LA HAAC PRÉVUES POUR LE 09 JUIN 2024

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a convoqué pour le dimanche 09 juin 2024, le corps électoral dans le cadre des élections des professionnels des médias devant siéger pour la 7^{ème} mandature de la HAAC. C'était ce lundi 11 mars 2024, dans la salle de conférence du siège de l'Institution au cours d'une séance de travail, en présence du Président de la Commission Electoral National Autonome, M. Sacca LAFIA, des cadres de la CENA, des conseillers et des cadres de la HAAC, des présidents des associations de professionnels des médias et des journalistes.



Le Président de la CENA procédant à la signature du mémorandum, et le Président de la HAAC à sa gauche

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la HAAC qui stipule que « Les professionnels des médias de l'audiovisuel et de la communication sont désignés par catégorie à la suite d'une élection organisée par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication sur le territoire national, avec l'appui technique, de l'organe public en charge de la gestion des élections », et de l'article 13 de la loi n°2019-43

du 15 novembre 2019 qui dit que « l'organe en charge des élections en République du Bénin est la Commission Electoral National Autonome (CENA) », la HAAC a signé avec la CENA un mémorandum d'entente pour organiser à temps et dans les meilleurs délais les élections qui vont permettre aux professionnels des médias d'élire leurs représentants devant siéger à la HAAC pour la 7^{ème} mandature. Le Président de la HAAC, M. Rémi Prosper MORETTI, a également procédé au cours de la séance à la

remise symbolique de la Décision n°24-018 du 28 février 2024 portant cadre juridique pour les élections des représentants des professionnels des médias devant siéger à la HAAC 7^{ème} mandature aux présidents des associations de professionnels des médias. Cette décision à neuf titres et 74 articles, qui fixe les modalités desdites élections, est téléchargeable sur le site web de la HAAC à l'adresse :



Selon le Président de la CENA, M. Sacca LAFIA, la signature du mémorandum et la remise symbolique du cadre juridique marque le lancement du processus électoral. A cet effet, les opérations d'inscription vont se dérouler dans les Mairies choisies comme centres

qu'aux termes des dispositions de la Constitution béninoise et de la Loi Organique sur la HAAC, les membres de la HAAC sont désignés pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois et le renouvellement des membres de la HAAC doit intervenir au moins un mois avant l'expiration de leur mandat.

convocation du corps électoral en vue de l'élection des trois représentants des professionnels des médias devant siéger à la HAAC.

Pour finir, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a invité



Le Président de la CENA et le Président de la HAAC, remettant symboliquement le cadre juridique au Représentant des Associations de professionnels des médias.

de recensement retenus ou tout autre lieu ou édifice public jugé approprié par la HAAC et pendant une période de dix (10) jours, de 9 heures à 17 heures. Les déclarations de candidatures quant à elles, seront reçues au siège de la CENA à Cotonou le 30 mars 2024.

Le Président MORETTI a rappelé

Par conséquent, il a convoqué le corps électoral pour le dimanche 09 juin 2024 de 08 heures à 16 heures, dans le cadre des élections des professionnels des médias devant siéger pour la 7ème mandature de la HAAC et ce conformément à la Décision n°24-19 du 11 mars 2024 portant

chaque acteur impliqué dans le processus électoral a réellement jouer sa partition afin que tout se passe dans la paix, l'allégresse et le resserrement des liens de fraternité qui existent entre confrères.

CSC/BURKINA-FASO

PRESTATION DE SERMENT AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

LES NOUVEAUX CONSEILLERS DU CSC JURENT DE REMPLIR LEUR FONCTION EN TOUTE INDEPENDANCE ET IMPARTIALITE

L'audience solennelle de prestation de serment des nouveaux membres du Collège des conseillers du Conseil supérieur de la communication (CSC) a eu lieu ce lundi 29 janvier 2024 à Ouagadougou.



Les nouveaux membres du collège des Conseillers à l'occasion de la cérémonie officielle de prestation de serment

Les neuf (9) membres du Collège des

conseillers nommés le 24 janvier dernier ont prêté serment devant le Conseil constitutionnel ce jour 29 janvier 2024. Ils ont juré sur l'honneur de bien et fidèlement remplir leur fonction en toute indépendance et impartialité, de façon digne et loyale et de garder le secret des délibérations.

Cette audience solennelle de prestation de serment qui consacre leur prise de fonction officielle met fin au mandat en cours des membres du Collège des conseillers en fonction sous la loi organique ancienne et ce, conformément à l'article 66 de la nouvelle loi organique 041-2023/ALT portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de



Vue partielle des participants à la cérémonie officielle de prestation de serment

la communication.

Avant de les renvoyer à leur fonction, le président du Conseil constitutionnel, Me Barthélémy KERE, a félicité les nouveaux conseillers. Il leur a rappelé les missions primordiales qui les attendent, à savoir, entre autres, veiller à l'application de la législation et de la réglementation relative à la communication au public, promouvoir la liberté d'expression et le droit à

l'information, veiller au respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les entreprises de communication audiovisuelle, de presse écrite et en ligne ou encore veiller au respect de l'éthique professionnelle par les entreprises de communication audiovisuelle, de presse écrite et en ligne privées et publiques et par les animateurs et journalistes professionnels. « Vous entrez en fonction à un moment où notre pays est confronté à un défi sécuritaire sans précédent. Votre responsabilité devient encore plus importante, car vous serez très souvent amené à faire le difficile choix entre la protection des garanties fondamentales du droit à l'information et la préservation de la cohésion sociale. En de pareilles circonstances, lorsque vous devez prendre une décision, ayez à l'esprit les termes du serment que vous venez de prononcer », a-t-il précisé.

9 | VIE DES INSTANCES

CSC/BURKINA-FASO

PASSATION DES CHARGES AU CSC

IDRISSA OUEDRAGO PLACE SON MANDAT SOUS LE SCEAU DE LA DETERMINATION ET DE L'ENGAGEMENT

Le nouveau président du Conseil supérieur de la communication (CSC), Idrissa Ouédraogo, a été installé ce jeudi 1er février 2024. La cérémonie a été rehaussée par la présence d'imminentes personnalités dont le Premier ministre, le Vice-président de l'Assemblée législative de Transition, le président du Conseil constitutionnel ainsi que des membres du gouvernement.



Echange de paraphes entre le nouveau Président du CSC (à gauche) et son prédécesseur (à droite)



M. Abdoulazize BAMOGO, ancien Président du CSC Burkina Faso sortant de l'Institution avec ses collègues anciens Conseillers sous les ovations du personnel



La Photo de famille, au milieu, le Premier Ministre encadré par les Présidents entrant et sortant du CSC

Dans son discours de prise de fonction, le nouveau dirigeant de l'instance de régulation de la communication au public au Burkina Faso, a remercié le président sortant, tous les conseillers sortants et l'ensemble du personnel pour le travail abattu. Conscient des immenses chantiers qui restent à bâtir, il a promis de s'efforcer avec humilité et détermination d'obtenir des résultats concrets dans les meilleurs délais. Aussi, a-t-il dit, « l'enjeu majeur sera de déterminer les territoires professionnels de

la communication, les co-construire, les protéger et les performer ».

Pour sa part, le président sortant, Abdoulazize BAMOGO, a, dans son discours-bilan, remercié tous ceux qui lui ont permis de réussir son mandat à la tête du CSC. Il a également invité le personnel et tous les partenaires à apporter le même soutien et l'engagement nécessaire au succès du nouveau Collège et du nouveau président.

HAPA / MAURITANIE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION
**SIGNATURE À NOUAKCHOTT D'UNE CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE LA HAPA ET SON HOMOLOGUE,
LA HACA DU MAROC.**

Le Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) de la Mauritanie, M. Houssein Ould Meddou, et Madame la Présidente de la Haute Autorité de la communication et de l'Audiovisuel (HACA) du Maroc, ont procédé, le mardi 16 janvier 2024 à Nouakchott, à la signature d'une convention de partenariat et de coopération entre les deux instances de régulation.



Echange de documents entre la Présidente de la HACA/Maroc et le Président de la HAPA/Mauritanie

Le document signé rappelle que l'enjeu principal de la régulation autonome des médias est la consolidation de la culture et de la pratique démocratiques, le renforcement du respect des Droits de l'homme dans et par les médias, la protection des publics et la garantie de leur droit à une information fiable et de qualité. Il prévoit la mise en œuvre d'une série d'actions visant à améliorer les procédures et les outils de régulation en matière notamment de monitoring et de suivi des programmes, de veille professionnelle et de méthodologies d'adaptation de la régulation au nouvel environnement numérique des médias. Plusieurs thématiques ont également été sélectionnées pour les concertations et les échanges d'expérience entre la HACA et la HAPA, telles que la gestion de l'expression pluraliste ou encore la promotion de la

diversité culturelle et linguistique dans les médias audiovisuels.

Lors de cette visite de travail que la présidente de la HACA effectue du 15 au 17 janvier 2024 à Nouakchott sur invitation de son homologue mauritanien, Mme Akharbach a également tenu une série de séances d'échanges et de concertations concernant les prochaines échéances des réseaux multilatéraux de régulateurs au sein desquels les deux instances sont membres. Il s'agit notamment du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication dont la HACA assure la présidence pour la période 2023-2024, du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias, ainsi que le Forum des Autorités de Régulation de l'Audiovisuel des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, et a échangé longuement avec les membres du Conseil de la HAPA

11 | VIE DES INSTANCES

HAPA / MAURITANIE

RECONNAISSANCE DES MERITES A LA HAPA

LE PRESIDENT OULD MEDDOU DECORE DES CADRES ET DES TRAVAILLEURS DE L'INSTITUTION

Le Président de la Haute Autorité de la Presse et de L'Audiovisuel (HAPA) EL Hussein Ould MEDDOU a supervisé, au nom de Son Excellence le Président de la République de Mauritanie, une cérémonie de décoration de certains cadres et travailleurs de la HAPA.

Cette cérémonie qui s'est déroulée le mercredi 21 février 2024 au siège de la HAPA, s'inscrit dans le cadre des activités commémorant le 63ème anniversaire de la fête de l'indépendance nationale.

Les récipiendaires sont :

Au titre de CHEVALIER

MAMOUDOU SAMBA SY

MED ES HACEN ESSA

ESSALEM



La photo de famille des membres de la HAPA et les récipiendaires



Le Président de la HAPA, M. OULD MEDDOU, posant l'insigne à un récipiendaire



Au titre de MÉDAILLE DE RECONNAISSANCE

FATIME TOUMED LEMINE
ELLYIL

Mme YOGUIHA MED
ABDALLAHI DEDDAH

MOHAMEDOU AHMEDOU
KONATE

Au titre de Médaille de 1^{ère} CLASSE

AHMED BAOUBA MED VALL
BOUZEGHRY

Au titre de Médaille de 2^{ème} CLASSE

DEMBA ACHOUR DEMBA

Au titre de Médaille de 3^{ème} CLASSE

HAMOUD BRAHIM EL
MOUSTAPHA

Ont assisté à cette remise

de médailles, des membres du Conseil de la HAPA, des cadres et des travailleurs de l'institution.

Mamoudou SY

Le point focal RIARC

NBC / NIGERIA

NATIONAL BROADCASTING COMMISSION, NIGERIA HOSTS THE HIGH AUTHORITY FOR AUDIO-VISUAL & COMMUNICATION (HAAC) BENIN FROM SEPTEMBER 23 - 27 2023, FOR THE FIRST LEG OF A BILATERAL EXCHANGE VISIT BETWEEN THE TWO REGULATORS.

The National Broadcasting Commission recently hosted a delegation from HAAC, which is the body responsible for broadcast regulation in Benin on a 5-day bilateral exchange in Abuja, Nigeria.



Left Président Moretti and at Right the Director General NBC, Mall. Balarabe Shehu Ialah

The main objective of this visit was to facilitate an exchange of ideas and discussions regarding broadcast regulation in the Sub region.

During their stay, the delegation had the opportunity to visit various broadcast stations and explore other areas of interest in Abuja.

The Director General NBC, Mall. Balarabe Shehu Ialah, extended a warm welcome to the visiting HAAC team, emphasizing the strong fraternal bonds between the two countries due to their close geographical proximity. In his address, he outlined the core responsibilities of the Commission, which encompass licensing, regulation, and monitoring of the broadcasting industry in Nigeria.

He also shared some statistics, such as the number of operational broadcast stations in the country. Furthermore, he highlighted the importance of the Nigeria

Broadcasting Code, which serves as a comprehensive reference guide for broadcasters and is collaboratively developed with stakeholders to establish and uphold broadcasting standards in Nigeria.

During the visit, the Director General took the opportunity to extend an invitation to members of HAAC to attend AFRICAST 2023, a significant platform for broadcasters and broadcast equipment manufacturers scheduled to take place from the 24th to 26th of October, 2023, at Marriot Hotel in Ikeja, Lagos. He described the AFRICAST as an enlightening and rewarding opportunity for industry professionals to engage.

Mr. Remi Prosper Moretaine, the President of HAAC, shared insights into the roles and responsibilities of HAAC as a regulatory body, fostering productive discussions on regulatory practices. Both sides recognized similarities and differences in their regulatory

approaches, leading to the exchange of ideas and suggestions aimed at enhancing industry management.



Family Picture

The interactive session concluded with discussions on several important issues, including signal interference along the borders of both countries and the challenges associated with regulating new media in the broadcasting industry. These discussions aimed to identify common challenges and potential solutions for addressing them collaboratively.

**Sa'adatu Ibrahim
(Member WABRAN Steering
Committee)**

13 | VIE DES INSTANCES

HAAC/BENIN

CLÔTURE DE LA 2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

LA HAAC SIGNE DE NOUVELLES CONVENTIONS AVEC DES PROMOTEURS

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), a procédé à la clôture de la deuxième session ordinaire de l'année 2023. La cérémonie qui s'est déroulée au siège de l'institution, le mercredi 17 janvier 2024, a été suivie de la signature de nouvelles conventions avec des promoteurs de médias.



Le Président de la HAAC, M. Rémi Prosper MORETTI, apposant sa signature sur la convention d'un promoteur

Trois temps forts ont marqué cette cérémonie qui a réuni, en dehors des conseillers et cadres de la Haut Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), des responsables de médias du service public et du secteur privé, de faitières ainsi que des promoteurs de médias audiovisuels.

En effet, ouverte le 20 septembre 2023, cette deuxième session ordinaire de l'année 2023 a été l'occasion pour les conseillers d'examiner dix-huit rapports, de mener plusieurs activités et de prendre quatorze décisions dans plusieurs domaines. Il s'agit des activités telles que la régulation des médias, la réforme dans le secteur des médias, l'organisation de l'élection des professionnels des médias pour siéger à la 7^{ème} mandature de la HAAC, les activités de formation des acteurs des médias et les activités de coopération régionale et internationale. Ce rapport a été présenté par le Conseiller Fernand GBAGUIDI, 1^{er} rapporteur de l'Institution.

Il en ressort qu'après l'organisation et le suivi des procédures d'attribution de fréquences et de signature de conventions avec les promoteurs de

radiodiffusions sonores privées, la signature des conventions avec cinq (5) promoteurs de radios privées et sept (7) promoteurs de sites internet a été retenue.

Au plan du suivi déontologique, plusieurs organes de presse écrite ont fait l'objet de plaintes à la suite desquelles la HAAC a décidé d'adresser des mises en demeure aux promoteurs desdits organes après auditions publiques. Par rapport aux activités liées aux réformes dans le secteur des médias demandées par le Chef de l'Etat, le document de réforme a été transmis à l'Autorité aux fins de recueillir ses orientations. Pour ce qui est de l'organisation de l'élection des professionnels des médias devant siéger au sein de la 7^{ème} mandature de la HAAC, le cadre juridique a été élaboré par la commission temporaire mise en place à cet effet. Des courriers ont été adressés au Président de la Commission électorale nationale autonome (Céna) et à la Ministre du Numérique et de la Digitalisation aux fins de recueillir leurs observations pour l'opérationnalisation des activités. Le rapport a en outre fait état des activités liées au renforcement des capacités des

professionnels de médias.

Au cours de la cérémonie, il a été procédé à la signature de nouvelles conventions avec les promoteurs des organes fournissant des services de communication audiovisuelle et de presse écrite destinés au public. Dans la catégorie des sites internet et médias en ligne figurent "Blue Diamond Tv", "Speed Line Tv", "Planète terre à terre Tv", "Benin Odd Tv", "Canard du nord Tv", "Le Parakois" et "Matin libre". Dans la catégorie des radios privées, on dénombre "Betsaleel Fm", "Ima Tunu Kakaï Fm", "Radio Mono", "Radio Gaméli" et "Radio Marouyo Fm". Après la signature des conventions, Messieurs Frédéric ALLOKPON et Clovis AGOSSOU, respectivement promoteurs de "Canard du nord Tv" et "Betsaleel Fm" ont remercié la HAAC tout en prenant l'engagement de respecter leurs cahiers de charges. Le Président de la HAAC, Monsieur Rémi Prosper MORETTI, s'est félicité des différentes activités menées au cours de cette session et a exprimé sa gratitude à tous ceux qui ont œuvré à l'atteinte des objectifs. « La deuxième session ordinaire n'a pas été de tout repos. Mais grâce à votre engagement permanent, nous nous en sommes sortis avec le maximum de résultats », a-t-il laissé entendre.



M. Rémi Prosper MORETTI, Président la HAAC, remettant la convention à la promotrice de "MORID TV"

Mohamed AZIZOU YACOUBOU

HAAC/BENIN

LA SIXIÈME MANDATURE DE LA HAAC OUVRE SA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE, LA PREMIÈRE DE L'ANNÉE 2024.

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a procédé, le mardi 27 février 2024, à l'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2024, au Siège de l'Institution, à Cotonou. C'était en présence des Conseillers et cadres de la HAAC, des représentants d'Associations de professionnels des médias, des Directeurs généraux et techniques des organes de presse de service public et des professionnels des médias.



Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, M. Rémi Prosper MORETTI.

Cette première session ordinaire s'ouvre sur des perspectives importantes au nombre desquelles : l'opérationnalisation des réformes dans le secteur des médias, la finalisation du processus de nomination du Directeur Général et des directeurs d'organes de la Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A, l'organisation de l'élection des professionnels des médias devant siéger à la 7ème mandature de la HAAC et le suivi déontologique des médias.

A l'occasion, le Président de la HAAC a exprimé sa profonde

gratitude aux Conseillers et cadres de la HAAC, et aux professionnels des médias pour leur disponibilité renouvelée face aux multiples défis et enjeux qui s'imposent au secteur des médias. « Autant que faire se peut, nous avons travaillé dans la collégialité, faisant de nos différences des raisons d'apprendre l'un de l'autre avec humilité. Que l'ouverture de cette session ordinaire, la dernière de la 6ème mandature de la HAAC, ne soit pas la clôture de cette belle élégance morale qui nous caractérise », a-t-il souhaité.

Le Président de la Haute

Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a par ailleurs remercié le Président de la République, M. Patrice TALON, pour avoir sollicité la HAAC dans le cadre de la réforme dans le secteur des médias, dont la mise en œuvre ne va pas tarder. « Nous restons confiants que les professionnels des médias travailleront sous peu dans de meilleures conditions », a-t-il fait savoir.

15 | VIE DES INSTANCES

HAAC/BENIN

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES PROPRES DU RIARC

BILAN AU TERME DE L'ANNEE 2023, LANCEMENT, OUVERTURE ET PERSPECTIVE DE L'ANNEE 2024 DU RESEAU.

Lancé en début d'année, le recouvrement des ressources propres du réseau est arrêté et clôturé en fin d'année 2023. Au cours de la période, le compte bancaire du réseau ouvert dans la SOCIETE GENERALE BENIN a enregistré avec succès plusieurs opérations d'entrée de devises provenant des instances membres. La nouvelle année démarre avec l'émission des avis de recouvrement. Le Secrétaire Exécutif lance le recouvrement des cotisations statutaires par l'émission et la transmission des avis aux instances membres.



Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc, Présidente en exercice du RIARC

En 2023, le recouvrement a suivi son cours normal. Le compte du RIARC a enregistré beaucoup de mouvements de devises. Les instances ont manifesté une forte mobilisation dans le respect de leur engagement. Dans la liste des opérations de paiement figurent dix (10) instances qui ont viré leur cotisation dans le compte du réseau. D'autres ont payé

non seulement pour l'année en cours et une partie de l'année 2024. Après avoir soldé tous leurs arriérés certains ont payé entièrement pour l'année 2024. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin a payé l'année 2023 et anticipé sur l'année 2024. Le Conseil National de la Communication (CNC)

du Cameroun a effectué un paiement anticipé jusqu'en 2026. Après avoir épongé ses arriérés sur cinq (05) ans, la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Gabon s'est mise à jour jusqu'en 2024. Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso, le Conseil



National de la Communication (CNC) du Burundi, l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire, la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, la Haute Autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA) de la Mauritanie et la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de la Tunisie ont honoré leur engagement jusqu'à la fin de l'année 2023 et sont à jour. Le montant annuel de la redevance s'élève à vingt quatre mille (24 000) dollars US, soit un montant de treize million deux cent cinquante mille quatre cent dix sept (13 250 417) francs CFA. Malgré la progression, le taux de mobilisation reste inférieur à celui de 2022 avec un taux de régression de 12, 04%. Le montant mobilisé en 2022 s'élève à vingt cinq mille cinq cent (25 500) dollars US soit un montant de quinze million soixante trois mille sept cent quatre vingt deux (15 063 782) francs CFA. Après la réception des versements encaissés, le Président de la HAAC du Bénin en charge du Secrétariat Exécutif du RIARC a adressé à chaque instance

un accusé de réception accompagné de la quittance de paiement. Il a exprimé dans l'accusé de réception au nom du Secrétariat Exécutif ses félicitations et remerciements à tous ceux qui se sont manifestés et ont fourni des efforts dans la mobilisation des ressources propres du réseau et, par la même occasion, lance aux reste un appel de participation financière du RIARC.

Au début de chaque année, Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, par ses services compétents, détermine le point des paiements de l'année précédente. L'inventaire des opérations permet de connaître la situation des instances dans le paiement à la fin de l'année 2023. Il ressort de cette évaluation que certaines instances ont honoré totalement leur engagement jusqu'à la fin de l'année passée et sont à jour. D'autres, accusant de retard trainent des arriérés. Après l'évaluation des paiements, le Secrétaire Exécutif du RIARC émet des avis de recouvrement. Les instances à jour reçoivent un seul avis portant sur l'année en cours. Le Président de la HAAC du Bénin adresse aux autres instances deux avis de recouvrement, l'un portant sur le montant de l'année

en cours et l'autre sur les arriérés. L'avis des arriérés indique dans un tableau le nombre d'années dues, le montant annuel et le montant total de l'avis. Les pays membres qui ont effectué des paiements anticipés au-delà de l'année en cours ne recevront aucun avis. Deux avis de recouvrement sont adressés aux Instances non à jour, un avis de récapitulation des arriérés dus et un autre de l'année en cours. La correspondance adressée aux instances porte la lettre de transmission et les avis de recouvrement. Le réseau nourrit l'espoir que dans l'année qui s'ouvre, la collecte sera meilleure que par le passé. Les instances restées longtemps sans réaction s'acquitteront de leur charge. Les cotisations annuelles seront payées et les arriérés soldés. Le poids des dettes diminue et les instances se mettent à jour. Le Secrétaire Exécutif du réseau garde l'espoir que la moisson sera réalisée en triomphe.

17 | VIE DES INSTANCES

HAAC/BENIN

LA VIE DES INSTANCES DE REGULATION MEMBRES DU RIARC A TRAVERS LE SECRETARIAT EXECUTIF

Le Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC), joue toujours son rôle d'interface entre les Instances membres du réseau. En début de cette année 2024, des activités ont été menées, des courriers ont été également échangés de part et d'autres.



M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC du Bénin, Secrétaire Exécutif du RIARC

A l'orée de cette nouvelle année 2024, le Secrétaire Exécutif du RIARC a présenté aux Instances membres du Réseau ses meilleurs vœux de bonne santé, de paix durable, de bonheur et de réussite. Il a aussi souhaité que l'année 2024 soit une année d'intenses activités pour le réseau qui connaîtra l'organisation de la onzième édition de la Conférence des Présidents des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF). Plusieurs Instances ont également envoyé des lettres de présentation de vœux au Secrétariat Exécutif (SE) du RIARC.

La Coopération Suisse a organisé à Parakou au Bénin les 20 et 21 février 2024, un atelier de restitution de l'étude sur l'accès à l'information pour les populations transfrontalières. Certaines

Instances membres du RIARC telles que le Niger, le Nigeria et le Togo étaient présentes. L'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap-Vert, a organisé les 5 et 6 mars 2024, une Conférence Internationale sur: "les défis de régulation et de la promotion du pluralisme des médias". Le Conseil Supérieur de la Communication du Burkina-Faso, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, la National Media Commission (NMC) du Ghana et la Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA) y ont participé.

Edwige ASSOGBA

18 | VIE DES INSTANCES

HACA/MAROC

PREMIÈRE RENCONTRE BILATÉRALE A KIGALI ENTRE LA HACA DU MAROC ET LA RWANDA UTILITIES REGULATORY AUTHORITY



De la gauche à la droite, M. Evariste RUGIGNA, Directeur Général de la RURA, Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA Maroc et Présidente du RIARC.

La Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc, Mme Latifa Akharbach et le Directeur général de la Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA), M. Evariste Rugigna, ont tenu le 29 novembre 2023 à Kigali, une réunion dédiée à l'examen des possibilités de coopération bilatérale entre les deux instances de régulation. Lors de cette toute première réunion entre les deux parties, Mme Akharbach et M. Rugigana ont d'abord procédé à la présentation des mandats et missions spécifiques de chaque institution. Bien que la HACA soit une instance spécialisée dans la régulation de l'audiovisuel et la RURA, une institution de régulation multisectorielle (médias, énergie, télécommunications, transports, etc), les deux responsables ont convenu de la pertinence d'enclencher une dynamique d'échanges bilatéraux centrés sur la question de la régulation de l'audiovisuel et du numérique.

Lors de cette entrevue, la présidente de la HACA, également présidente en exercice du Réseau des Instances Africaines de Régulation

de la Communication (RIARC) pour la période 2023-2024, a saisi l'occasion pour informer son homologue rwandais sur les diverses réflexions collectives menées au sein de la plateforme continentale, l'incitant à œuvrer à une implication effective de la RURA au sein de la grande famille africaine des régulateurs de médias.

A cet égard, M. Rugigana s'est dit disposé à renforcer la présence de son institution au sein du RIARC dont la RURA est officiellement membre, d'autant plus qu'il envisage de renforcer l'action de l'autorité rwandaise dans le domaine de la régulation des médias.

**La Direction de la Coopération
Internationale**

19 | VIE DES INSTANCES

HACA/MAROC

LA PRÉSIDENTE DE LA HACA MAROC REÇUE PAR LE PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES, S.E M. AZALI ASSOUMANI

La Présidente de la HACA Maroc et Présidente en exercice du RIARC, Mme Latifa AKHARBACH, a été reçue en audience le mardi 3 octobre 2023 par M. Azali ASSOUMANI, Chef de l'Etat de l'Union des Comores, et actuel Président en exercice de l'Union Africaine.



De la droite à la gauche, Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA Maroc et Présidente en exercice du RIARC, et M. Azali ASSOUMANI, Chef de l'Etat de l'Union des Comores.

Lors de cette audience tenue au palais présidentiel Beit Salam dans la capitale Moroni, le Président Azali Assoumani a salué la mobilisation de la HACA auprès du Conseil National de la Presse et l'Audiovisuel comorien, matérialisée notamment par la mise à disposition et l'installation par la HACA de la solution de monitoring des contenus audiovisuels HMS. Il a exprimé à cet effet son soutien à tout partage d'expertise qui permettrait de mettre en place une régulation proactive capable de promouvoir une communication publique et des pratiques médiatiques qui servent les valeurs du vivre-ensemble, de la tolérance et du développement social.

Au cours de cette entrevue à laquelle ont pris part également M. Abubakari Boina, Président

du CNPA, et M. Benaïssa Asloun, Directeur Général de la HACA, la présidente de l'instance de régulation marocaine a déclaré que l'élargissement de la coopération bilatérale entre le Maroc et l'Union des Comores au domaine de la régulation autonome des médias est une contribution pertinente à la dynamique vertueuse créée par la coopération sud-sud. « La mise en place d'une coopération concrète et opérationnelle entre la HACA et le CNPA – a souligné Mme Akharch, permet aussi d'enrichir l'expérience des deux pays dans le domaine de la régulation des médias en mettant notamment l'accent sur la montée en compétence du régulateur, le développement de la veille professionnelle, l'adaptation au nouvel environnement numérique des médias et la promotion du

droit du citoyen à une information de qualité et de confiance ».

Mme Akharch a également saisi cette occasion pour présenter succinctement au Président Azali Assoumani, qui assure la présidence actuelle de l'Union Africaine (UA), la mission et l'action du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC). Parlant en sa qualité de présidente de cette plateforme panafricaine

de régulateurs, elle a ainsi rappelé les grandes lignes de la feuille de route 2023-2024 du réseau en plus des grands chantiers de réflexion identifiés sur le continent en matière de régulation audiovisuelle et numérique. Elle a à cet égard, souligné l'ambition du RIARC à contribuer efficacement à la promotion du statut, des moyens, des compétences et de l'autonomie des régulateurs africains pour qu'ils puissent agir de manière optimale au bénéfice de la consolidation des systèmes médiatiques locaux et nationaux et de la construction de la souveraineté informationnelle du continent.

La Direction de la Coopération Internationale

HAAC/TOGO

LA HAAC VA EN GUERRE CONTRE LE PIRATAGE DES CONTENUS AUDIOVISUELS DES AYANTS DROITS.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo a procédé le mardi 09 janvier 2024 à son siège à Lomé, au lancement du système de blocage dynamique des adresses IP des contenus audiovisuels piratés.



Vue partielle des participants

Les activités de cette cérémonie se sont déroulées en deux étapes : La première a consisté à expliquer le processus du système et la seconde a permis de découvrir les installations techniques permettant de détecter et de bloquer dynamiquement les adresses IP des contenus audiovisuels piratés.

A l'occasion, les explications du Chef Division Monitoring, M. Bonou Dossou Kokou, ont permis à l'assistance de

comprendre qu'en réalité, le travail est collaboratif et regroupe quatre entités, notamment les ayants droits, la HAAC, l'opérateur Nagra et les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI).

Les ayants droits sont ceux qui ont payé le service et qui doivent en bénéficier auprès des fournisseurs. Mais force est de constater que certains individus malintentionnés et dotés de moyens techniques, vont frauduleusement accéder aux contenus des titulaires de

droits pour un usage lucratif illicite.

Ce fléau prend de plus en plus de l'ampleur et représente un manque à gagner pour les ayants droits et l'Etat.

Par ailleurs, il constitue une menace sécuritaire pour l'Etat et peut même porter atteinte aux mœurs et à la moralité.

C'est donc pour faire face à ce phénomène que la HAAC s'est





Vue des participants

doté d'une application web dénommée « HERMES », dont le rôle principal est d'effectuer le blocage dynamique des adresses IP des contenus audiovisuels piratés.

Selon la présentation du Chef division monitoring, les ayants droits saisissent la HAAC pour utilisation illicite de leurs contenus audiovisuels piratés.

La HAAC à son tour et à travers son service monitoring des services pirates, s'appuie sur l'opérateur Nagra qui dispose de l'expertise et de la technologie nécessaire pour identifier les sites internet des services pirates.

Une fois ces sites identifiés,

un système robot va parcourir des milliers de contenus audiovisuels et des milliards d'adresses IP à la recherche du contenu de l'ayant droit en question.

Dès que ce contenu est détecté, Le robot va extraire l'adresse IP du site pirate et la soumettre à la HAAC et aux Fournisseurs d'Accès Internet sous forme de requêtes ou tickets.

La HAAC revient à la charge à travers son monitoring des services pirates pour contrôler et superviser les requêtes, voir même lever une requête si elle la trouve non conforme.

Après l'étape de la validation, les FAI exécutent dynamiquement le blocage à travers des scripts déployés sur de petits ordinateurs installés à cet effet. Enfin, un rapport bien détaillé et des notifications sont envoyés à la HAAC et à l'opérateur Nagra pour vérification.

Vivement que la HAAC et les opérateurs puissent atteindre leur objectif afin de mettre hors état de nuire les utilisateurs illicites.

Mathias AYENA

Rapporteur de la HAAC

HAC/MALI

PROMOUVOIR DES ELECTIONS PAISIBLES, DEMOCRATIQUES, TRANSPARENTES ET INCLUSIVES

L'Hôtel MAEVA Palace a abrité le mercredi 22 novembre 2023 un atelier organisé par la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali en partenariat avec la Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux (IFES). Il a porté sur la formation des professionnels des médias sur « l'inclusion, l'éthique, et la déontologie dans les médias en périodes électorales ».

La cérémonie était présidée par le Président de la HAC, M. Gaoussou COULIBALY, avec, à ses côtés, le représentant pays d'IFES/MALI, M. Mathias Hounkpè, et le représentant de la maison de la presse, Mamadou Dabo.



Le Directeur de IFES/Mali, M. Mathias HOUNKPE, remettant le guide au Président de la HAC/Mali, M. Gaoussou COULIBALY

A l'entame de ses propos, le Président de la HAC a adressé ses mots de bienvenue à tous les professionnels des médias venus de plusieurs régions ainsi qu'à ceux du district de Bamako et environs pour leur participation à la dite rencontre.

Le Président Gaoussou Coulibaly a ensuite remercié son partenaire de tout temps et renouvelé sa reconnaissance à toute l'équipe pays de IFES/ MALI et particulièrement à son Directeur, Monsieur Mathias Hounkpè, pour le dynamisme et la détermination qui a permis d'ajouter un pan à la collaboration entre les 2 entités.

Après les salutations d'usage, Monsieur Mathias Hounkpè a procédé à la remise officielle du Guide

sur « l'Inclusion, l'éthique et la déontologie dans les médias en période électorale » au Président de la HAC. Ce document a été élaboré par une équipe de professionnels de la communication. La préoccupation majeure exprimée dans le Guide est de la nécessité de l'évidence de l'inclusion des femmes, des jeunes, et des personnes en situation de handicap en période électorale.

Des rapports de monitoring font l'état des lieux de la prise en compte de ces concepts dans les médias et leur participation sur différents sujets de la société dont les élections.

Aboubacar Bani ZAN
Point focal HAC/Mali

HAC/MALI

CEREMONIE DE REMISE DE PRIX DU CONCOURS DE L'INCLUSION DANS LES MEDIAS AU MALI



Présidium de la cérémonie : de gauche à droite ; le représentant de IFES au Mali, le ministre de la jeunesse et l'instruction citoyenne, son homologue de la communication et le président de la HAC à l'extrême droite

L'Hôtel Radisson Collection a abrité, ce samedi 27 janvier 2024, la cérémonie de remise des Prix du Concours de l'Inclusion dans les Médias au Mali.

L'évènement était placé sous la présidence du ministre de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Modernisation de l'Administration, M. Alhamdou Agllène, qui avait à ses côtés son homologue de la Jeunesse et des sports, chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne, M. Abdoul Kassim Fomba.

Ladite cérémonie est une initiative de la Haute Autorité de la Communication, en collaboration avec la Fondation Internationale pour les Systèmes Électoraux IFES-Mali représentée par son Directeur pays, M. Mathias Hounkpè, elle est financé par l'USAID.

Il s'agit pour l'organe régulateur de récompenser les meilleurs articles

de presse en lien avec la promotion de l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap.

Le concours prenait en compte quatre catégories à savoir la presse en ligne écrite, la radio, la presse écrite et la télévision. Les trois premiers de chaque catégorie ont été primés et repartent avec des box de connexion pour une année, des gadgets pour les 3èmes, des smartphones pour les 2èmes, des motos Djakarta pour les premiers. Des outils qui leur permettront de renforcer leurs capacités en vue de mieux exercer leur profession. Dans son discours, le président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), M. Gaoussou Coulibaly, soutient que « ces prix permettront, à n'en pas douter, de susciter une saine émulation entre les acteurs des médias et surtout les directeurs des organes médiatiques à consacrer des espaces dans leurs

différents programmes aux groupes sociaux marginalisés pour plus de visibilité ». ' Compte tenu de la pertinence de la problématique genre et inclusion, la cérémonie a enregistré la présence de deux ministres, des représentants des départements concernés, des présidents des faitières de presse, des partenaires de la HAC et bien d'autres personnalités.

Tous ont vivement souhaité la pérennisation de cette initiative inédite, notamment le ministre de la jeunesse qui promet désormais la contribution effective de son département aux futures éditions. Le président de la Haute Autorité de la Communication et le ministre de la communication ont aussi mis un accent particulier sur l'importance de la thématique et sa place de choix dans la nouvelle constitution du Mali. 36 candidats ont pris part au concours de meilleurs articles de presse, dont 22 hommes et 14 femmes des régions de Kayes, Bougouni, Sikasso, Ségou, Mopti et du District de Bamako.

Autre temps fort de la cérémonie, la Haute Autorité de la Communication a saisi l'occasion pour procéder à la projection des rapports de monitoring de l'inclusion dans 10 services télévisuels de la capitale.

Autre temps fort de la cérémonie, la Haute Autorité de la Communication a saisi l'occasion pour procéder à la projection des rapports de monitoring de l'inclusion dans 10 services télévisuels de la capitale.

Aboubacar Bani ZAN
Point focal HAC/Mali

HAPA/MAURITANIE

CEREMONIE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DU PROJET: "APPUI AUX MEDIAS EN PERIODE ELECTORALE". (AMPE)

Le Président de la HAPA, El-Hussein Ould MEDDOU, et l'Ambassadeur de l'UE à Nouakchott, SE Gwilym Jones, ont procédé, ce jeudi 15 Mars 2024 au siège de HAPA, à la signature de la convention "Appui aux Médias en Période Électorale" (AMPE). Auparavant, les deux responsables ont prononcé des discours situant l'importance de ce projet.



Vue partielle des participants

Prenant d'abord la parole, SE Gwilym a exprimé sa joie de se retrouver à la HAPA pour cette importante cérémonie de signature d'une convention qui va renforcer les capacités des professionnels et des médias mauritaniens.

Il a expliqué la genèse de ce projet jusqu'à son aboutissement tout en remerciant la HAPA pour avoir joué son rôle de Régulateur pendant les périodes électorales pour des élections apaisées et transparentes. Il s'est félicité de l'environnement de l'écosystème médiatique mis en exergue et

facilité par les pouvoirs publics. Il a également souligné le danger des faks news, le discours haineux et la désinformation par certains réseaux sociaux pourtant devenus incontournables.

Ainsi la HAPA joue un rôle fondamental et essentiel dans une période électorale.

Pour le Président de la HAPA, ce projet vient à point nommé et entre dans les attributions et missions de son Institution. Il a passé en revue les objectifs du projet qui visent entre autres:

- la lutte contre le discours haineux, la désinformation ;
 - la formation des journalistes ;
 - le renforcement de l'accès des femmes et des jeunes aux médias
- la HAPA est impliqué avant au cours et après les élections.

Elle dispose d'une longue expérience dans la Régulation des élections, et ce, depuis 2006 jusqu'aux dernières échéances municipales, régionales et législatives. Elle établie un rapport



détaillé à chaque élection.

Le Président de la HAPA a souligné que nous nous acheminons vers une élection majeure :

l'élection présidentielle. Donc la responsabilité de la presse devient encore plus importante dans un contexte favorable marqué par

l'élargissement des libertés de presse et d'expression suite à la réforme de la presse initié en 2020 par le gouvernement.



Echange de Parapheurs entre le Président de la HAPA et l'Ambassadeur de l'UE



15 February 2024

Il a remercié l'Ambassadeur de L'UE pour ce premier partenariat ainsi que tous les participants à cet important événement.

Ont assisté à cette cérémonie de signatures de la convention du projet : "Appui aux médias en période électorale "(AMPE), les membres du Conseil de la HAPA, des représentants des associations professionnelles des Médias, et de nombreux journalistes.

LA HACA DU MAROC REÇOIT LE PRESIDENT DE L'INSTANCE LIBYENNE DE REGULATION DES MEDIAS

Le directeur général de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), M. Benaïssa ASLOUN, a reçu, le jeudi 16 novembre 2023, M. Jalal OTHMANE, le président de l'Autorité générale de monitoring des contenus médiatiques en Libye (GAMMC).



A gauche, M. Jalal OTHMANE, Président de l'Autorité générale de monitoring des contenus médiatiques en Libye (GAMMC) ; à droite, M. Benaïssa ASLOUN, Directeur Général de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)

Lors de cette rencontre, M. ASLOUN a présenté au président de l'autorité libyenne les grandes lignes du mandat institutionnel de la HACA et ses prérogatives en tant qu'instance constitutionnelle indépendante en charge de la régulation des médias audiovisuels. Le directeur général de la Haute Autorité a également souligné la qualité du partenariat qu'entretiennent le Maroc et la Libye, tout en mettant en avant la disposition de la HACA à raffermir ses liens de coopération avec l'Autorité générale de monitoring des contenus médiatiques en

Libye.

A cette occasion, M. Benaïssa ASLOUN a rappelé le rôle fondamental que joue le régulateur marocain dans la promotion de la dynamique de coopération africaine et arabe, notamment en matière d'action et de réflexion communes relatives aux grands enjeux de la régulation des médias, ainsi que le rôle actif de l'instance marocaine au sein du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), plateforme continentale réunissant près de 37 pays et dont il assure la présidence pour

le biennium 2023-2024. Pour sa part, M. Jalal OTHMANE a manifesté son intérêt pour l'expérience marocaine en matière de régulation des médias audiovisuels, ainsi que la détermination de l'Autorité générale de monitoring des contenus médiatiques en Libye à renforcer la coopération avec la HACA. Le président de l'instance libyenne a par la suite visité différentes directions et services techniques de la Haute Autorité, notamment la direction du suivi

des programmes, la direction des systèmes d'information ainsi que le centre de documentation et de reprographie.

Elle a des ailes
 éclatantes
 De beauté
 De sagesse
 De noblesse
 Et des ailes fofolles
 Invisibles à l'œil nu
 Prise dans le tourbillon
 Des vents tendancieux
 Elle perd la tête
 S'emballe
 S'enflamme
 Et déraile sur le verglas
 Des zones interdites
 Elle se perd alors
 Dans les profondeurs glauques
 Des abysses prostitués
 Elle devient lance-missiles
 Elle multiplie les torpilles
 Elle est incontrôlable
 Elle est insaisissable dans les
 méandres

Des sphères corrompues
 A moins que les turbulences
 Soient détectées par la Sentinelle
 Qu'elle sonne l'alerte
 Et que les marines
 Se rangent en ordre de bataille
 Déploient leurs batteries
 Traquent la bête noire
 La mettent hors d'état de nuire
 Il arrive alors qu'on assiste
 A la conversion de la veuve noire
 Qui devient Blanche-neige
 Et fait désormais l'apologie
 De la Vérité
 Et de la Concorde.

 ANATOLE TOLOHIN

LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION AU CŒUR DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS DE FOOTBALL 2023.

« Le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun s'est particulièrement déployé au cours de la 34^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations de Football qui vient de s'achever en Côte d'Ivoire. Cet évènement sportif majeur qui a cristallisé l'attention de l'opinion nationale durant un mois, a suscité, comme il est de tradition, un véritable engouement au sein de la presse camerounaise, le Football étant un jeu qui déchaîne de véritables passions dans le pays ».



Photo de famille des Membres du CNC avec la délégation de TV5 Monde

La Coupe d'Afrique des Nations de Football qui s'est déroulée en début d'année en Côte d'Ivoire a une fois de plus suscité un engouement particulier au Cameroun. La presse camerounaise a largement contribué à cet engouement en relayant l'actualité de la compétition et en mobilisant le public autour de l'équipe nationale "les Lions Indomptables". La couverture médiatique de cette compétition teintée d'un

excès de patriotisme, s'est caractérisée malheureusement par de nombreuses critiques acerbes et excessives, alimentant des controverses autour des dirigeants de la Fédération camerounaise de Football et des performances de l'équipe nationale. Un traitement de l'information qui a laissé transparaître une certaine partialité et un manque de professionnalisme. L'enjeu pour la presse camerounaise a été justement de jouir de la

liberté et du droit des médias à couvrir l'évènement de manière indépendante et objective, tout en garantissant l'ordre public et la sécurité pendant la compétition. Conscient des risques liés à ce déferlement de passions, pour la paix sociale, le Conseil National de la Communication du Cameroun, arbitre du jeu médiatique, s'est voulu avant-gardiste et particulièrement vigilant. C'est d'ailleurs cette posture qui lui



a permis de constater qu'en date du 23 janvier 2023, dans l'émission "64' le Monde" en français sur la chaîne de télévision TV5 Monde, relativement aux résultats de la coupe d'Afrique des Nations, le Cameroun a été représenté par un autre drapeau différent arborant les couleurs revendiquées par les groupes séparatistes qui sévissent dans la zone anglophone.

Dès constatation de l'impair, le CNC a commis un communiqué de dénonciation tout en appelant la chaîne de télévision à s'expliquer sur la situation. La situation a très vite dégénéré et les citoyens camerounais ont dénoncé très tôt une action politique visant à manifester le soutien du média aux forces sécessionnistes en activité dans la zone anglophone. Le Gouvernement et de nombreux acteurs politiques sont montés au créneau pour s'insurger contre ce qu'il considère comme une atteinte à la souveraineté de l'Etat.

La réaction du média querellé a été immédiate. A travers un communiqué, TV5 Monde a présenté ses excuses au Camerounais en ajoutant qu'il ne s'agissait pas d'une action politique visant à soutenir les séparatistes, mais plutôt d'un enchaînement d'erreurs techniques. Conscient de la gravité des faits et dans le souci de répondre aux explications attendues par le régulateur, le groupe média sous la conduite de son PDG Yves Bigot a organisé une tournée d'excuses qui a débuté par le Conseil National de la Communication.

En compagnie de la directrice de la distribution du marketing et de la commercialisation du Groupe, la camerounaise Denise Epote, Yves Bigot a tenu à faire le déplacement lui-même dans le but de présenter solennellement et officiellement les excuses de son groupe media au régulateur des médias ainsi qu'au Gouvernement et au peuple camerounais suite à l'impair du 23 janvier dernier. Il a également tenu à laver l'image de la Camerounaise Denise Epote qui a été fortement accusée d'être de connivence avec ce qui est considéré comme une action politique visant à soutenir les forces séparatistes.

Le peuple camerounais a d'ailleurs bien accueilli ces excuses et les choses se sont plutôt passées dans l'accalmie. La presse également a fait preuve d'une très grande responsabilité dans la couverture de cette actualité compte tenu que le régulateur dans récente sortie, avait déjà appelé les Camerounais à faire preuve de retenue lors de cette CAN. En effet, observant une prolifération de propos haineux incitant à la stigmatisation au tribalisme, le CNC a rappelé aux médias qu'au-delà de l'importance et de la diversité du jeu et des enjeux d'une compétition d'envergure internationale, les médias sont astreints à leur rôle de reliance sociale et d'éducation.

Mais bien avant la compétition, le CNC a organisé le 11 janvier 2024 à Douala, une réunion de concertation avec les éditeurs de programmes et les opérateurs de

télédiffusion, au sujet de la retransmission des matches de la CAN.

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre des missions statutaires du régulateur des médias se rapportant à la préservation de la paix sociale à travers les médias, a permis de recenser les organes médiatiques détenteurs des droits de diffusion des matches de la CAN 2023, notamment Canal+ International, Canal2 International, Equinox Télévision et la chaîne publique nationale CRTV. De ce fait, le CNC a pris acte des droits sus évoqués, et suscité des ententes utiles entre les détenteurs des susdits droits et les autres opérateurs, dans la perspective d'une plus large diffusion de l'ensemble des matches de la compétition sur l'ensemble du territoire Camerounais.

Par ailleurs, l'organe de régulation a rappelé aux différents organes concernés, la nécessité de veiller au respect de l'exigence constitutionnelle du bilinguisme dans la diffusion au Cameroun des matches de cet important événement sportif continental.

**Direction de la Communication
du CNC Cameroun**

UNIFYING WEST AFRICAN BROADCAST REGULATION

THE BIRTH OF WABRAN: A COLLABORATION CHAMPIONED BY NIGERIA FOR A BRIGHTER FUTURE

In a landmark event that brought together regulatory authorities/policymakers, the West Africa Broadcast Regulatory Authorities Network (WABRAN) Round Table was held on October 23, 2023, at the Marriot Hotel Ikeja, Lagos. This historic gathering was a testament to the evolving landscape of broadcasting across the region and, more importantly, the unity and collaboration of Nigeria, Ghana, and Sierra Leone.

Nigeria Takes the Initiative

The journey towards the formation of WABRAN began FROM discussions and a shared vision among Nigeria, Ghana, and Sierra Leone at the African Communications Regulatory Authorities Network meeting of 2022 in Morocco. These three West African nations recognized the pressing need for a united front in regulating the broadcasting industry, ensuring that the sector aligns with global standards while preserving and promoting cultural diversity. This was learnt however to be a furtherance of a similar initiative agreed upon by some West African Countries in Cote d'Ivoire years before.

Nigeria took the initiative to champion the idea of the West Africa Broadcast Regulatory Authorities Network which came to life on October 23, 2023. The foundation of WABRAN was laid on the principles of cooperation, knowledge sharing, and mutual assistance among West African Countries. Nigeria's leadership role in these discussions was instrumental in rallying support for this transformative initiative.

The ECOWAS Commission's Support and Benefits of Collaboration WABRAN's formation is also closely



Participants partial photo

associated with the ECOWAS efforts to promote regional integration and collaboration. ECOWAS backed the formation of this network as a step in the right direction in ensuring the protection of the information space and the security of the sub – region. ECOWAS is confident that the WABRAN is a right step to ensure the protection of information space and security in the sub – region WABRAN demonstrates a broader commitment to facilitating collaboration among West African nations, ensuring the free flow of information, cultural exchange, and fostering economic development.

The West Africa Broadcast Regulatory Authorities Network (WABRAN) offers a multitude of

benefits that would revolutionize broadcasting regulation in the region. Knowledge Exchange: WABRAN fosters a culture of knowledge sharing and exchange. Regulatory authorities from member countries will have access to a wealth of expertise, insights, and best practices. This cross-pollination of ideas is expected to enhance the quality of broadcasting regulation and bringing it in line with best standards.

Efficiency and Uniformity: The collaboration will streamline the regulatory process and ensure that broadcasting standards are uniform across West African countries. This will create a





Partial view of participants

more conducive environment for broadcasters and investors, reduce regulatory friction, and promote fair competition.

Cultural Preservation and Promotion: WABRAN recognizes the importance of preserving and promoting cultural diversity. Member countries will work together to ensure that their unique cultural identities are reflected and celebrated through broadcasting content. This will enable West Africans to access a broader array of cultural content that resonates with their heritage.

Market Expansion and Economic Growth: The harmonization of regulatory practices will attract foreign investments and encourage the growth of the broadcasting sector. As a result, West Africa will become a more attractive market for media and technology companies, fostering economic

development and creating job opportunities.

Transparency and Accountability: WABRAN members would be committed to transparency and accountability in broadcasting regulation. This ensures that regulatory decisions are made with fairness and impartiality, reinforcing trust in the industry.

Stronger Regional Identity: Collaborative efforts within WABRAN will help strengthen the regional identity and foster a sense of unity among West African nations. This is an essential step toward a more integrated and prosperous West Africa.

In conclusion, the birth of the West Africa Broadcast Regulatory Authorities Network (WABRAN) is a testament to the power of collaboration and the commitment the founding Countries of; Nigeria, Ghana, Benin, Cote D'Ivoire, Mali

and Cameroon (which aligns with the Network), towards elevating the broadcasting industry in the region.

With its numerous gains, WABRAN is poised to transform the landscape of broadcasting in West Africa, creating a brighter and more vibrant future for the entire region. As a shining example of sub-regional cooperation, WABRAN is a beacon of hope for the entire African broadcasting community.

Moreso, WABRAN is a major platform for collaboration with other African and international bodies such as ACN, AU and the ITU.

Sa'adatu Ibrahim
(Member WABRAN Steering Committee)

CSC/BURKINA FASO

NOUVEAU PRESIDENT DU CSC

QUI EST IDRISSE OUEDRAOGO ?



IDRISSA OUEDRAOGO NOUVEAU PRESIDENT DU CSC

Analyste de la communication politique et habitué des plateaux de télévision, l'homme a été nommé à la tête du Conseil supérieur de la communication (CSC) le mercredi 31 janvier 2024 par un décret présidentiel.

Le nouveau président de l'instance de régulation de la communication au public est titulaire d'une Licence et d'un Master 2 en Sciences et techniques de la communication, option journalisme et publicité, obtenus en 2000 et 2002 à l'Ecole française des attachés de presse et professionnels de la communication à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Idrissa Ouédraogo est, entre autres, conseiller en communication, journalisme et édition, marketing et publicité. Expert en communication, consultant individuel

depuis 2021, **Idrissa Ouédraogo** a également occupé les postes de Directeur général de GURU Communication au Burkina Faso (2007 à 2010), de Directeur adjoint de l'agence DEFICOM au Burkina Faso (2001 à 2006) ou encore d'Assistant en communication au Projet de promotion des exportations agricoles non traditionnelles de Côte d'Ivoire (1999 à 2001).

Il a reçu une distinction honorifique, Chevalier de l'Ordre du Mérite burkinabè, pour ses bons et loyaux services rendus à la nation.

Idrissa Ouédraogo arrive à la tête de l'instance de régulation à la suite d'importantes réformes qui ont abouti à l'adoption de la loi organique 041-2023/ALT portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication (CSC).

DCRP/CSC Burkina Faso